

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien technique
et administratif
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 60437 du 26 juillet 2013 portant attribution de l'échelle de solde n° 4 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « affaires immobilières »

NOR : INTJ1319511S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 56651 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 10 juillet 2013 portant inscription sur la liste des candidats reçus à l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, spécialité « affaires immobilières » – session 2013;

Vu la circulaire n° 25550 DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle,

Décide:

L'échelle de solde n° 4 est accordée à compter du 1^{er} août 2013 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « affaires immobilières » dont le nom figure ci-après:

Angin, Simon	Nigend : 224 049	Numéro de livret de solde : 8 083 874
Bécoulet, Laurence	Nigend : 212 509	Numéro de livret de solde : 8 063 238
Cottet, Virginie	Nigend : 224 059	Numéro de livret de solde : 8 083 885
Dondon, Julien	Nigend : 220 311	Numéro de livret de solde : 8 072 509
Girard, Gaël	Nigend : 195 216	Numéro de livret de solde : 8 053 962
Laurent, Vincent	Nigend : 190 043	Numéro de livret de solde : 8 039 436
Mazeyrie, Bérengère	Nigend : 198 987	Numéro de livret de solde : 8 043 844
Tinois, Patrice	Nigend : 205 679	Numéro de livret de solde : 8 058 557
Trouillet, Rémy	Nigend : 232 663	Numéro de livret de solde : 8 085 796

Fait le 26 juillet 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

T. MORTEROL